

Agir pour une meilleure réalisation des droits à l’eau à Tienfala

Type: Article court (moins de 2000 mots)

Auteurs Moussa Alou TRAORE, Chargé de Droits, équité et inclusion, WaterAid Mali adresse
Email: MoussaAlouTraore@WaterAid.org
Numéro de téléphone 223 65 89 15 49/ 76 10 85 72

Abstract/Résumé

Tienfala est situé à 30 km de la ville de Bamako. Elle est constituée principalement de deux quartiers. Le village compte au total 1 969 habitants, 351 ménages et 111 concessions (Recensement Général de la Population et de l’Habitat (RGPH), 2009). Avant cette initiative, les communautés avaient un accès très limité aux services d’eau, d’hygiène et d’assainissement (EHA). Cela est à cause de l’insuffisance de l’offre, de la mauvaise gestion de l’adduction d’eau sommaire (AES) et de l’absence de mécanisme adapté et fonctionnel. L’approche basée sur les droits humains favorise la concertation entre les communautés et les autorités communales concernant la gestion des services d’eau potable pour améliorer ces défis. En Mars 2015, WaterAid a décidé d’initier ce projet en utilisant l’approche basée sur les droits humains pour améliorer les conditions de vie des populations vulnérables et marginalisées à travers l’amélioration de la demande et de l’offre des services d’eau. Ce projet est en conformité avec l’objectif stratégique de WaterAid qui est la réduction des inégalités. Aujourd’hui, à Tienfala, nous constatons une participation accrue des populations dans la recherche des solutions durables aux problèmes de l’EHA et une réactivité accrue des autorités à la demande des populations.

Introduction

Tienfala est situé à 30 km de la ville de Bamako. Elle est constituée principalement de deux quartiers. Le village compte au total 1 969 habitants, 351 ménages et 111 concessions (RGPH, 2009).

En matière de fourniture des services d’EHA, le village dispose des infrastructures suivantes:

- Une AES qui alimente sept (07) bornes fontaines publiques et soixante et un (61) branchements privés
- Six (06) pompes à motricité humaines
- Trois (03) puits à grand diamètre
- Deux (02) dépôts de transit

Depuis 2010 WaterAid-Mali, à travers son partenaire Association Malienne pour la Promotion du Développement Rural (AMPDR) intervient dans la commune rurale de Tienfala pour fournir des services d’EHA aux communautés en mettant l’accent sur les personnes pauvres et les plus marginalisées, surtout les personnes aveugles et vivantes avec un autre handicap. Cette intervention a permis de :

- Améliorer la fourniture des services d’EHA en milieu communautaire et scolaire
- Améliorer la gouvernance par les autorités locales en matière de fourniture des services d’EHA
- Renforcer la capacité technique et de gestion des intervenants du secteur d’EHA

Nonobstant ces acquis enregistrés, les conclusions de l’étude sur l’implication des groupes vulnérables dans la mise en œuvre des projets Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement (AEPHA) et de l’évaluation sur l’équité et l’inclusion (WaterAid, 2014), ont révélé des insuffisances par rapport à la participation des populations dans la mise en œuvre des projets. Certes, nous notons l’existence des infrastructures EHA mais les communautés ne participent pas à leur gestion, ce qui contribue à la non-durabilité des œuvres.

Ainsi, WaterAid-Mali dans la réalisation de sa mission où chacun a accès à l’eau potable, l’hygiène et l’assainissement et conformément à son objectif stratégique de la réduction des inégalités a initié le projet “**Agir pour une meilleure réalisation des droits à l’eau**”. Ce projet a contribué à l’amélioration des

conditions de vie des populations de Tienfala à travers l'amélioration de l'offre des services et la gouvernance en matière de fourniture des services d'eau. Les actions d'autonomisation des groupements de femmes, de jeunes et des personnes en situation de handicap (PSH) ont stimulé la participation des différentes catégories sociales dans la gestion des questions d'eau et d'assainissement.

Description de l'étude de cas – Approche ou technologie

La stratégie générale de WaterAid est basée sur la conviction profonde que « l'accès à l'eau potable et à l'assainissement sont essentiels à la vie, chacun ayant droit à ces services de base »

Dans sa stratégie 2015 – 2020, WaterAid travaillera à atteindre l'égalité en termes d'accès à l'EHA et, plus largement, dans la société en comprenant et en résorbant les inégalités de pouvoir, afin de réaliser son objectif d'accès « **partout et pour tous** ».

Pour faciliter la transition vers cette nouvelle stratégie, avec laquelle nous ne parlerons plus de besoins satisfaits mais de droits réalisés, le programme pays a planifié de réaliser un projet pilote d'approche basée sur les droits humains à Tienfala.

L'objectif de cette initiative était de contribuer à l'amélioration des conditions d'accès des femmes, des jeunes, des PSH (qui n'ont pas les ressources nécessaires pour faire face aux charges récurrentes de la famille, surtout celles liées à l'eau), à travers une participation plus accrue des populations aux processus de prise de décision concernant la gestion des questions EHA.

Pour atteindre cet objectif, un diagnostic préalable a été réalisé dans la zone d'intervention du projet, pour comprendre le contexte local, les relations de pouvoir, les barrières d'accès à l'eau et identifier les acteurs à mobiliser autour du projet et déterminer les stratégies de mise en œuvre. Ce diagnostic a révélé :

- L'inadaptation des points d'eau et des technologies utilisées pour la construction des ouvrages d'eau (système d'exhaure inadapté)
- La méconnaissance des droits à l'eau et à l'assainissement par les communautés
- La faible participation des populations au processus décisionnel concernant la gestion des questions d'eau
- La perception de discrimination parmi les communautés et les autorités à l'égard des PSH et des femmes (L'inégalité d'accès à l'EHA à la terre et d'autres droits connexes).

Une équipe composée de WaterAid, l'ONG 'Association Malienne Pour le Développement Rural', la Mairie et les Organisation de la Société Civile a été mise en place pour assurer la coordination et le suivi des activités sur le terrain.

Les actions ci-après ont été entreprises : **1)** La formation des autorités locales et les organisations de la société civile sur les droits à l'eau et l'assainissement et la redevabilité sociale **2)** La mise en œuvre de la fiche d'évaluation communautaire ; **3)** Les rencontres d'échanges entre les autorités locales et les populations ; **4)** L'organisation d'espaces d'interpellation démocratique ; **5)** L'appui matériel et financier aux groupements de femmes, de jeunes et de PSH ; **6)** La formation en gestion financière et la mise en œuvre des activités génératrice de revenus ; **7)** La célébration de la journée mondiale des droits de l'homme (le droit à l'eau et l'assainissement était adopté en 2010. Maintenant, le droit est séparé entre le droit à l'eau et le droit à l'assainissement).

La mise en œuvre de ces différentes activités a contribué à l'atteinte des objectifs du projet.

Résultats principaux et leçons tirées

Les résultats majeurs ci- après ont été atteints:

- Une prise de conscience collective des populations (y compris les autorités locales) sur les questions d'eau, les personnes exclues des services d'eau et les raisons de leur exclusion. Elle a permis la participation des populations (toutes les catégories sociales) dans la recherche des solutions durables aux problèmes et une compréhension plus approfondie de la part des personnes exclues et les raisons de ces exclusions. L'engagement des femmes a contribué à la prise en charge des coûts de réparation et d'entretien des points d'eau dans les écoles, soutenu par la signature d'un protocole d'entente entre la Mairie et les groupements de femmes, est une preuve tangible de cette prise de conscience.

- Les communautés sont capables de faire entendre leur voix par les détenteurs de pouvoir (y compris les autorités locales et les prestataires de services d'eau). Lors des cadres de concertation et espaces d'interpellation démocratiques, les populations qui n'ont jamais eu le courage de dénoncer les injustices dont ils souffrent, ont interpellé les autorités par rapport à la violation des droits à l'eau et d'autres droits connexes (accès à la terre, l'éducation des filles, etc.). Les réunions de concertation continuent dans les communautés même après la fin du projet.
- L'amélioration de la gouvernance en faveur des groupes exclus par rapport à l'accès à l'eau. Le projet est arrivé à transformer le système de gouvernance, en renforçant la capacité des populations à revendiquer leurs droits et à demander des comptes aux autorités responsables et les autorités à avoir la volonté d'être redevables et transparent. Cela se manifeste par la prise en compte de la situation économique des populations dans la fixation des tarifs d'eau suite à de nombreuses réclamations faites par les communautés pour réduire le tarif d'eau. Cet aspect est en lien avec les droits humains car il permet de rendre financièrement accessibles les services EHA aux plus pauvres (la Mairie a pris la décision de vendre le m³ d'eau à 300Fcfa qui est beaucoup plus abordable pour les plus pauvres. De plus des séances de restitution publique ont été organisées par les autorités pour rendre compte de la gestion des AES du village).

Les leçons suivantes ont été tirées ;

- L'importance d'avoir des citoyens bien informés : la participation des populations repose sur la connaissance des droits à l'eau et à l'assainissement. Un public bien informé peut appuyer les politiques et les programmes d'AEPHA. Ils peuvent également contribuer à la réalisation progressive des droits à l'eau et l'assainissement à travers le respect des principes de non-discrimination et d'égalité, l'information, la participation et l'obligation de rendre compte.
- L'autonomisation des groupes vulnérables : l'autonomisation des groupes vulnérables à la base par l'organisation et l'appui à la mise en œuvre des activités génératrices de revenus collectives est un élément distinctif de l'approche en matière de fourniture des services d'EHA. Elle favorise la participation et le leadership. Elle est aussi un levier pour l'équilibre des relations de pouvoir.
- Faire en sorte que les inégalités sociales n'empêchent pas la participation de tous représente donc un réel défi. Pour relever ce défi, le projet a utilisé les outils de démocratie participative (fiche d'évaluation communautaire, Open Space¹ et les Espaces d'Interpellation Démocratique²). Cela a permis d'instaurer une relation de confiance entre les autorités et les populations et entre les populations elles-mêmes.

Conclusions et Recommandations

Cette initiative pilote basée sur les droits humains a contribué à améliorer les conditions d'accès des groupes vulnérables à l'eau et l'assainissement dans le village de Tienfala. Elle a aussi contribué à une plus grande redevabilité des entités responsables envers les groupes exclus à travers l'institutionnalisation par les autorités de la restitution publique sur la gestion des questions d'eau qui a mené à l'amélioration de la gestion des ouvrages EHA plus précisément l'AES du village.

L'approche basée sur les droits humains favorise l'autonomisation des femmes, des jeunes et des PSH et constitue un levier pour promouvoir la participation des populations dans la recherche des solutions durables aux problèmes d'EHA. La réussite d'une telle initiative dépend du niveau d'autonomisation des groupes de femmes, de jeunes et de PSH et nécessite un engagement de long terme des communautés. La durée d'une telle initiative dépend sur le diagnostic et la situation de chaque communauté.

¹ 'Open Space ou 'Forum Ouvert' en français, réunit des catégories sociales dans une communauté, pour faire appeler à toutes les groupes et leaders pour discuter des problèmes communautaires et de proposer des solutions concrètes pour les résoudre. A la fin, un plan d'action et des recommandations sont écrits.

² 'Espaces d'Interpellation Démocratique' permettent à une communauté d'interpeller les autorités communales sur les sujets de l'eau et l'assainissement pour les rappeler de leurs responsabilités de faire respecter les droits à l'eau et à l'assainissement et de résoudre les problèmes communautaires

Le processus de changement de pouvoir entraîne souvent des tensions entre autorités et populations. Pour atténuer ces tensions, le projet a renforcé la capacité des autorités et des populations afin d'équilibrer le jeu et d'instaurer une relation de confiance. Cela se manifeste par l'existence du dialogue permanent entre les autorités et les communautés (les outils tels que les espaces d'interpellation démocratique, les restitutions publiques et les cadres de concertation ont été institutionnalisés dans les plans d'action des autorités et des communautés).

Nous recommandons aux acteurs du secteur l'adoption d'une approche basée sur les droits humains pour la mise en œuvre des projets EHA en tant que gage de durabilité des ouvrages. L'approche, qui met l'accent sur la participation des communautés (de connaître leurs droits à l'eau et l'assainissement et de demander aux autorités l'amélioration des services EHA, et de jouer un rôle dans la gestion des questions d'eau) et le rôle important des autorités (locales et nationales) dans la provision d'EHA, sont tous essentiels pour assurer que notre travail est durable et pour atteindre notre objectif d'accès de « partout et pour tous 2030».

Références

De Albuquerque, C. (2014). 'Realising the human rights to water and sanitation: A handbook'. For more details see <http://www.ohchr.org/EN/Issues/WaterAndSanitation/SRWater/Pages/Handbook.aspx>

Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH). (2009). For more details see <http://www.instat-mali.org/>

Wapling, L. (2014). Rapport de la revue de l'équité et inclusion au WaterAid Mali 2014

WaterAid. (2014). Rapport de l'étude sur la participation des groupes vulnérables dans la mise en œuvre des projets EHA 2014

Coordonnées

Nom de l'auteur principal: Moussa Alou TRAORE Nom du second auteur:
TRAORE Email:
Email:MoussaAlouTraore@WaterAid.org